

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR<sup>MD</sup>

le 30 mars 2009

## Mise à jour de codes (version 008.010.002)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 6 avril 2009.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 6 avril 2008, en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.010.002.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

## Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

### 1. Modifications apportées aux descriptions des droits de l'Autorité des marchés financiers

Des modifications mineures d'ordre rédactionnel ont été apportées à plusieurs descriptions du barème des droits de l'Autorité des marchés financiers. La plupart de ces modifications étaient nécessaires en raison de l'abrogation d'articles de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec concernant les documents devant être déposés lors des offres publiques d'achat et de rachat. Les descriptions des droits ont été modifiées pour faire état du dépôt de documents prévus au *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*. Les modifications apportées au barème des droits de l'Autorité des marchés financiers touchent seulement les descriptions.

### 2. SEDAR.com

Une liste mise à jour des barèmes de droits sera affichée sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [http://www.sedar.com/sedar/sedar\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm).

### 3. Dossiers dont l'état est TMP

La totalité des dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 3 avril 2009 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

#### 4. Environnement SEDAR

La CDS et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont révisé les exigences du système SEDAR et désirent informer les abonnés que SEDAR sera compatible avec le progiciel Windows Vista Professionnel à compter du 6 avril 2009.

Une liste mise à jour des exigences matérielles et logicielles minimales pour Windows Vista sera offerte dans notre trousse d'information SEDAR sur notre site Web, à l'adresse [www.sedar.com/sedar/becoming\\_a\\_subscriber\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/becoming_a_subscriber_fr.htm).

La trousse de téléchargement SEDAR, ainsi qu'un lien vers le guide d'installation de Vista qui fournit des captures d'écran du processus de téléchargement, seront offerts sur notre site Web, à l'adresse [http://www.sedar.com/sedar/sedar\\_release\\_fr.html](http://www.sedar.com/sedar/sedar_release_fr.html).

Afin de télécharger la trousse de Vista pour SEDAR, vous devez avoir un code d'identification et un mot de passe. Ces renseignements seront fournis au responsable principal pour chaque abonné en communiquant avec notre Service d'assistance technique et en indiquant votre NIP d'abonné.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.**

©CDS INC. 2009. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDARMD est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la CDS INC. en vertu d'une licence d'exploitation.